Rapport annuel
Aviva Assurances
2020

I Assurance I Protection I Epargne I

AVIVA ASSURANCES

Société anonyme d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
au capital social de 178 771 908,38 euros
Entreprise régie par le code des assurances
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
306 522 665 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 1er JUIN 2021

Exercice 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Phalla GERVAIS	Président
Christophe BOURNIT[1]	
Catherine SAAB[2]	
Béatrice TULIPIER[3]	

DIRECTION GENERALE

Christophe BOURNIT	Directeur général
Catherine SAAB[2]	Directrice générale déléguée

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

[1] A compter du 1er mars 2021 en remplacement de Blandine Chaghal
[2] A compter du 1er mars 2021 en remplacement de Bruno de Seguins
[3] Administrateur représentant des salariés

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2020, soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 décembre 2020 et plus généralement délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'ANNEE 2020

En 2020, Aviva Assurances a connu une année particulière comme tous les autres acteurs du secteur dans un contexte de crise sanitaire de la Covid-19. Ce qui a conduit à deux confinements et par conséquent à des impacts économiques loin d'être négligeables.

Face à cette situation atypique, Aviva Assurances a mis en place des mesures de soutien pour ses clients avec de nombreux budgets commerciaux, ainsi que des actions telles que la facilité de paiement et des adaptations de garantie pour les clients touchés de plein fouet par cette crise sanitaire.

Aviva Assurances a également contribué au fonds de solidarité COVID pour soutenir l'économie face à une crise sans précèdent et s'est également acquittée de la nouvelle contribution exceptionnelle santé mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale.

Aviva Assurances propose des solutions d'assurance :

- **En direct : auprès des clients particuliers**

  Les contrats sont distribués sous la marque Eurofil by Aviva. Il s'agit majoritairement de produits Auto, Multirisque Habitation et Garanties Accident de la Vie.

  Notre ambition est d'offrir une couverture d'un bon rapport qualité-prix, des services efficaces et répondant aux attentes de nos clients. Le canal digital est privilégié.
  Les clients bénéficient également du support téléphonique d'équipes professionnelles qui leur apportent conseils et assistance tout au long de la vie du contrat.

- **Aux clients des agents**

  Aviva Assurances a développé un réseau d'agents, en forte proximité avec ses clients. Depuis la création de la compagnie, les agents généraux conseillent nos clients et leur proposent les produits d'assurance vie et non-vie répondant à leurs attentes et à leurs besoins.
  Au-delà de la croissance de l'activité, nous orientons, avec succès, la production des agents généraux vers les offres à destination des agriculteurs, des artisans et commerçants et des entreprises. Notre objectif est de valoriser les conseils, le savoir-faire et les offres de services auprès de la clientèle professionnelle.

  Les agents distribuent l'ensemble de la gamme de produits d'Aviva Assurances : produits pour les particuliers (Auto, Multirisque Habitation : Responsabilité Civile, Garantie Accident de la Vie, Santé) et pour les professionnels. Pour les agriculteurs : Assurance grêle et Autres risques climatiques sur récoltes. Pour l'ensemble des professionnels et entreprises : Assurances de dommages aux biens, Responsabilité Civile – y compris Responsabilité décennale en construction, Flottes automobiles, Santé des professionnels et Santé Collective.

• **Aux clients de nos courtiers partenaires**

Aviva Assurances a construit depuis de longues années des liens de proximité avec des courtiers pour distribuer les produits d'assurance construction : Dommage Ouvrage et tous risques chantier, Responsabilité Civile Décennale et Responsabilité Civile pour les professionnels de la construction.

La compagnie a pour ambition de développer les relations avec les courtiers partenaires et d'offrir une proposition en assurance de dommages, à destination des entreprises.

II - LES OPERATIONS ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2020

En 2020, Aviva Assurances a connu une croissance modérée un peu en deçà des ambitions fixées dans le cadre du plan à cause de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires croît tout de même de +3 % à 1,685 milliard d'euros dont +1,2 % sur la santé et +3,8 % sur le périmètre hors santé.

Deux marchés tirent leur épingle du jeu avec une forte croissance, le Direct (+8 %) et le Courtage (+10 %). On note également en 2020 une production nette positive sur l'ensemble des marchés hors santé.

Avec la conjoncture COVID, nous avons tout de même poursuivi nos actions avec une activité commerciale soutenue et un développement sur les activités professionnelles.

La note C-2 qui figure en annexe des comptes sociaux ventile l'activité selon les catégories réglementaires.
Les données chiffrées qui suivent correspondent à une analyse par marché. Elles ne sont de ce fait pas directement comparables avec celles de la note C-2.

(en M€)	2020	2019	Evolution en %
Primes émises			
Agences	**1 385**	**1 345**	**3%**
- Particuliers	573	558	3%
- Entreprises	399	387	3%
- Santé	228	225	1%
- Agricole	185	175	6%
Courtage	**159**	**144**	**10%**
- Entreprises	129	118	9%
- Santé	9	8	13%
- Protection juridique	16	16	0%
- Particuliers	5	2	NS
Direct	**140**	**130**	**8%**
- Particuliers	130	119	9%
- Santé	10	11	-9%
Autres émissions	**1**	**10**	**NS**
Variation des PANE nettes de PAP	-1	8	NS
Acceptations et divers	2	2	0%
Chiffre d'affaires	**1 685**	**1 629**	**3%**

1 - Les risques de particuliers

1.1 Le portefeuille des agents généraux

L'exercice 2020 a été particulièrement atypique du fait de la crise sanitaire. Le premier confinement a marqué un arrêt net de l'activité, avec un recul allant jusqu'à -65 % d'affaires nouvelles en avril. Les mois d'été ont permis de rattraper en partie ce retard, et l'activité s'est organisée de sorte que la réduction de la production liée au second confinement a été bien moindre. Au total, au 31 décembre 2020, le déficit en terme de chiffre d'affaires des affaires nouvelles par rapport à l'exercice précédent n'est « que » de -4,3 %.

Le réseau Agents Généraux a par ailleurs au global plutôt profité de l'immobilisme du marché lié à la crise sanitaire, avec une rétention de contrats record en 2020 de 87 % (+1,3 pt par rapport à 2019). Au total, la production nette est ainsi nettement positive, tant en nombre de contrats qu'en volume de primes (+26 000 contrats et +9,6 M€ en 2020, vs +24 000 contrats et +7,2 M€ en 2019), et portée tant par l'auto que par la MRH. Elle explique en grande partie la croissance du chiffre d'affaires, puisque le chiffre d'affaires particulier du réseau agent en 2020 a progressé de 15 M€, à 573 M€ (soit une progression de 3 %).

1.2 Le portefeuille Direct

Le portefeuille Direct a connu une année exceptionnelle en pleine pandémie, avec une très bonne année commerciale sur l'activité direct particulier (Eurofil) avec plus de 115 000 affaires nouvelles, au-delà de nos prévisions de développement +10 %.
L'ensemble des indicateurs commerciaux sont au vert et le portefeuille et le nombre de client progressent de plus de 10 %.
Notre offre Multirisque Habitation Client Unique est un succès et contribue à notre croissance et les deux tiers des ventes sont concrétisées sur nos parcours web.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9 % entre 2019 et 2020, porté par le produit automobile qui affiche une progression de 11,8 %.

Le résultat technique reste favorable, même si la sinistralité a été dégradée par un sinistre grave important.

2 - Les risques des agriculteurs, professionnels et PME

2.1 Le portefeuille des agents généraux

Encore plus qu'en assurance du particulier, l'exercice a été marqué par la crise sanitaire, avec une activité en dent de scie.

La clientèle professionnelle a été touchée de plein fouet par la crise sanitaire, et Aviva Assurances s'est attachée à aider son réseau d'Agents Généraux à soutenir et accompagner ses clients au mieux dans cette période. Des mesures de facilité de paiement et des adaptations de garantie ont ainsi été mises en place, en complément de la participation d'Aviva au fonds de solidarité du gouvernement.

Si les plans d'animation prévus n'ont pu être déployés, Aviva Assurances a réagi au sortir du premier confinement avec la mise en place d'un plan de relance de l'activité avec de nouvelles offres commerciales sur le périmètre des professionnels sur des activités cibles.

Comme pour le marché des particuliers, l'année est marquée par une rétention exceptionnelle en nombre de contrats à 86 % (+1,9 pt vs 2019). En revanche, le déficit en chiffre d'affaires des affaires nouvelles est encore plus marqué que sur le marché particulier, en recul de 7,6 % par rapport à 2019.

Toutes les lignes de produits sont touchées. Au total, la production nette reste nettement positive, autour de 11,4 M€, et surpasse même celle de 2019 de 2,3 M€, alors même que 2019 était déjà la meilleure année de la décennie.

Le chiffre d'affaires sur le périmètres des professionnels s'établit à 399 M€, en croissance de 3 %, soit 12,1 M€. La croissance du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la production nette.

La croissance du portefeuille des risques agricoles marque le pas en 2020, dans un contexte de résultats techniques dégradés. Le chiffre d'affaires sur le périmètre des agricoles s'établit à 185 M€, en progression de 10 M€ et 6 %, mais la production nette d'à peine 2 M€, en recul de 2,6 M€ par rapport à 2019, n'explique qu'une faible partie de cette croissance, assise essentiellement sur la politique tarifaire de redressement des poches de déficit technique.

2.2 Le portefeuille courtage

Pour soutenir notre stratégie de développement sur les marchés des professionnels, nous avons lancé une activité sur le marché entreprise avec des courtiers spécialisés choisis en 2018, qui est un moteur de croissance depuis. Après une croissance de 16 % en 2019, le chiffre d'affaires est à nouveau en croissance de 9 % malgré le contexte de la crise sanitaire.

Notre organisation et nos outils sont désormais bien en place et nous permettent d'alimenter un flux d'études dans nos cibles privilégiées sur le secteur PME (Petites et Moyennes Entreprises), ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) :

- une équipe en charge de l'animation de ces courtiers régionaux et nationaux,
- des équipes de souscription sur les branches Risque Industriel, Responsabilité Civile et Construction renforcées pour s'adapter au mode de fonctionnement de ces nouveaux partenaires,
- les outils digitaux à disposition des courtiers.

Le courtage dommage représente 20 % des affaires nouvelles en montant, et ce chiffre continue de croître.

3 - Les risques Santé

En 2020, l'année a été partagée entre les sujets opérationnels, réglementaires, et les actions spécifiques mises en place dans le cadre de la Covid-19.

Sur le marché individuel, nous avons poursuivi les travaux sur le dernier volet de la réforme 100 % Santé, et accompagné la mise en place de la résiliation infra-annuelle (RIA). Nous avons également effectué des travaux préparatoires sur la modernisation de la gamme Santé Individuelle.

Sur le marché de la collective, le projet de dématérialisation de la carte de Tiers Payant a été mené à bien (97 % des salariés passés en carte TP dématérialisée). Par ailleurs, des travaux ont été effectués pour la mise en place d'une nouvelle offre de Prévoyance Collective, dans un enjeu de mise en conformité et d'ouverture à de nouvelles Conventions Collectives Nationales. En parallèle, en lien avec la stratégie de croissance rentable, un mécanisme de surveillance de portefeuille a été mis en place pour la première fois sur le périmètre de la Santé et de la Prévoyance Collective.

Enfin, dans le cadre de la crise de la Covid-19, des actions ont été mises en place pour accompagner nos clients :

- en collective, une opération « masque » a permis d'envoyer à tous les salariés de nos clients des kits incluant du gel et des masques. Et la télémédecine a été mise en place sur ce même périmètre par notre partenaire Médecin Direct,
- en individuelle, la télémédecine gratuite a également été mise en œuvre pour une implémentation en janvier 2021.

4 - Le risque Protection Juridique

Aviva Assurances est un acteur significatif du marché de l'assurance de protection juridique avec 66 M€ de chiffre d'affaires, en croissance de 5 % par rapport à 2019.

Les garanties Protection Juridique sont distribuées en contrat « stand alone » ou en option à une clientèle tant de particuliers que de professionnels. Elles sont également commercialisées via un réseau de partenariats existant et à développer.

Notre objectif est d'atteindre une croissance rentable en cohérence avec nos axes de développement notamment sur le marché des professionnels et des entreprises. Nous nous appuyons sur un parcours client digitalisé et sur un cœur de métier en circuit court de résolution amiable.

5 - Les cessions en réassurance

Aviva Assurances se réassure pour céder les risques d'intensité et/ou de fréquence : catastrophes naturelles et climatiques, incendie sur les risques présentant des niveaux d'exposition significatifs, Responsabilité Civile, Auto et non-Auto, Responsabilité Civile décennale en construction, Responsabilité des dirigeants et Caution. Les niveaux de rétention et de couverture répondent au niveau d'appétence au risque de la compagnie ainsi qu'à sa stratégie de développement.
Certains traités sont intégrés dans une couverture commune au groupe Aviva Monde, bénéficiant ainsi de l'effet taille du groupe et des relations privilégiées de celui-ci avec les réassureurs, l'impact se mesure aussi bien sur le budget que sur les niveaux de couverture.

Un traité de réassurance en quote-part (Quota share reinsurance agreement), appelé traité « Mixer », a été mis en place à effet du 1er janvier 2016. Ce dispositif de réassurance permet de mutualiser les risques de toutes les entités participantes. Ce traité est signé avec Aviva International Insurance Ltd (AII). Il est en quote-part à 50 % et se renouvelle annuellement par tacite reconduction.

Pour 2021, les traités de réassurance ont été renouvelés à l'identique à l'exception du sous-jacent local « Multiline Aggregate ». Ce traité concerne les lignes Incendie, Risques Grêle et Arc sur cultures, Terrorisme sur Petits en Moyen risques et Risques Techniques. Les rétentions sur les lignes Incendie et Grêle et Arc ont été relevées ainsi que la rétention du traité. Cette restructuration a été effectuée en réponse à la contrainte du marché des réassureurs qui a de moins en moins d'appétence pour ce type de couverture.
A noter une augmentation significative des budgets « Traités Groupe », expliquée en grande partie par un durcissement du marché et par une augmentation de l'exposition.

III - PERSPECTIVES 2021

Dans un contexte d'incertitudes sanitaires associées à des impacts économiques durables, Aviva Assurances entend maintenir la croissance rentable de son activité en 2021, notamment à travers la poursuite de sa stratégie de développement maitrisé et de maintien du portefeuille. Afin de tenir compte de ce contexte incertain, Aviva Assurances a ajusté en faveur de ses assurés sa politique tarifaire au premier trimestre 2021 sur l'auto du particulier et sur certains secteurs d'activités professionnelles pour l'année 2021.

Par ailleurs, Aviva Assurances a pour priorité de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Client Unique » (notamment par le renouvellement de la gamme de produits proposés, l'amélioration des processus en souscription, gestion et indemnisation), en lien avec son ambition de développer de nouvelles solutions d'assurance et parcours clients répondant à l'évolution des comportements, besoins et usages des clients particuliers.
Pour 2021, nous poursuivons donc notre stratégie « Client Unique » afin d'améliorer la complémentarité avec notre réseau direct, avec la mise en place d'outils et produits multi-canaux. Les deux réseaux sont désormais regroupés au sein d'une nouvelle direction « Dommage Agents et Direct » depuis le 1er janvier 2021.

Sur le Direct, notre ambition reste la même avec la poursuite de notre croissance et notre rentabilité. Plusieurs initiatives soutiennent cet objectif :

- l'optimisation de notre ciblage et de notre pilotage tarifaire,
- des investissements digitaux finement pilotés diversifiant nos poches de prospects et renforçant l'efficacité de nos parcours,
- des pistes d'élargissement de gamme,
- une complémentarité accrue avec les réseaux de distribution physique.

Concernant le courtage, nous maintenons le cap de notre croissance, notamment en dommage et Responsabilité Civile, en capitalisant sur l'organisation et les outils en place.

Enfin, Aviva Assurances a pour objectif stratégique de capitaliser sur le succès rencontré sur le segment des professionnels et des entreprises adressé à travers les réseaux des agents généraux et du courtage, pour renforcer son développement en préservant ses marges techniques.

IV - ELEMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE

1. Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice est un profit de 34,5 M€ en 2020, contre une perte de 56,3 M€ en 2019.

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Résultat technique net	45,6	-48,3	93,9	NS
Résultat non technique	2,6	-5,5	8,1	NS
Résultat exceptionnel	-4,7	0,0	-4,7	NS
Participation des salariés	-5,0	-4,2	-0,8	19,0%
Impôt sur les sociétés	-4,0	1,7	-5,7	NS
Résultat de l'exercice	**34,5**	**-56,3**	**90,8**	**NS**

La formation du résultat technique

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Primes acquises brutes	1 665,0	1 589,2	75,8	4,8%
Produits des placements alloués	18,2	-27,5	45,7	NS
Charges des sinistres	-1 227,3	-1 208,2	-19,1	1,6%
Autres provisions techniques	-4,7	-15,3	10,6	-69,3%
Frais d'acquisition et d'administration	-387,3	-392,3	5,0	-1,3%
Autres produits techniques nets de charges	13,1	12,9	0,2	1,6%
Résultat technique brut	77,0	-41,2	118,2	NS
Résultat de la réassurance	-31,4	-7,1	-24,3	NS
Résultat technique net	**45,6**	**-48,3**	**93,9**	**NS**

Le résultat technique est un profit de +45,6 M€ en 2020 contre une perte de -48,3 M€ en 2019.
Il est essentiellement impacté par :

- une hausse des primes acquises qui s'explique notamment par un effet volume (progression du nombre de contrats),
- une hausse de la charge des sinistres,
- une diminution des frais d'acquisition et d'administration,

- une baisse du résultat financier, exclusion faite des frais de gestion des placements dans lesquels est enregistré le financier du Mixer (+87 M€) due essentiellement à une diminution des plus-values nettes réalisées ainsi qu'au taux de rendement des actifs qui ont également reculé (effet marché),
- une dégradation du résultat de réassurance liée essentiellement à la perte générée par l'application du traité « Mixer ».

LES PRIMES

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Primes émises	1 686,3	1 620,3	66,0	4,1%
Variation des provisions pour Primes Acquises Non Emises nettes des Provisions pour Annulation de Primes	-1,2	8,2	-9,4	NS
Primes émises nettes de PANE et PAP	1 685,1	1 628,5	56,6	3,5%
Variation des provisions pour Primes Non Acquises	-31,6	-31,9	0,3	-0,9%
Variation de la provision pour Risques En Cours	11,5	-7,4	18,9	NS
Variation des provisions pour Primes Non Acquises et Risques En Cours	-20,1	-39,3	19,2	NS
Primes acquises à l'exercice	**1 665,0**	**1 589,2**	**75,8**	**4,8%**

Le montant des primes émises est de 1 686,3 M€ en 2020, contre 1 620,3 M€ en 2019.
Les primes acquises s'élèvent à 1 665,0 M€ en 2020, soit une variation de +4,8 % par rapport à 2019.

LES PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES AU COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

Leur montant résulte de l'allocation au compte de résultat technique d'une fraction des produits financiers, déterminée sur la base du rapport « provisions techniques nettes / (provisions techniques nettes + fonds propres) », qui est de 84,2 % en 2020 contre 85,4 % en 2019.

LES SINISTRES

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Sinistres payés	-954,4	-961,8	7,4	-0,8%
Variation de provision de sinistres déclarés	-111,8	-85,5	-26,3	30,8%
Variation de provision de sinistres tardifs	0,4	-26,6	27,0	NS
Variation de la provision pour sinistres non encore manifestés	-40,7	-29,4	-11,3	38,4%
Variation de la provision pour charge de sinistres futurs construction	0,0	0,0	0,0	NS
Charge de sinistres brute hors frais de gestion	-1 106,5	-1 103,3	-3,2	0,3%
Frais de gestion des sinistres de l'exercice	-117,1	-102,9	-14,2	13,8%
Variation des provisions pour frais de gestion des sinistres	-3,7	-2,0	-1,7	NS
Total frais de gestion des sinistres	-120,8	-104,9	-15,9	15,2%
Charge de sinistres frais de gestion inclus	**-1 227,3**	**-1208,2**	**-19,1**	**1,6%**

Le rapport comptable «sinistres / primes», qui inclut les effets de la liquidation des exercices antérieurs, est de 74 % en 2020 contre 76 % en 2019.

La charge brute des sinistres, qui comprend les frais de gestion liés au règlement des sinistres, est passée de 1 208,2 M€ en 2019 à 1 227,3 M€ en 2020, soit une augmentation de 1,6 %.

LES « AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES » ET LA PROVISION D'EGALISATION

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Variation de la provision mathématique de rentes	-1,0	-6,8	5,8	NS
Variation de la provision d'égalisation	-3,7	-8,5	4,8	NS
Total des autres provisions techniques	**-4,7**	**-15,3**	**10,6**	**NS**

L'évolution de la provision mathématique s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation retenu pour le calcul de ces réserves.
Quant à la variation de la provision d'égalisation provient essentiellement de l'évolution du résultat technique des risques catastrophes naturelles et attentat.

LES FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Commissions d'acquisition	-177,4	-181,8	4,4	-2,4%
Autres charges d'acquisition	-108,2	-112,1	3,9	-3,5%
Variation des frais d'acquisition reportés	0,0	5,7	-5,7	NS
Sous-total des frais d'acquisition	-285,6	-288,2	2,6	-0,9%
Commissions d'administration	-41,7	-42,8	1,1	-2,6%
Autres charges d'administration	-60,0	-61,3	1,3	-2,1%
Sous-total des frais d'administration	-101,7	-104,1	2,4	-2,3%
Total des frais d'acquisition et d'administration	**-387,3**	**-392,3**	**5,0**	**-1,3%**

Les frais d'acquisition et d'administration résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions.
Ils affichent, en 2020, une diminution globale de 1,3 %.

LES AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Autres produits techniques	13,1	12,9	0,2	1,6%
Autres charges techniques	-	-	-	-
Autres produits techniques nets des autres charges techniques	**13,1**	**12,9**	**0,2**	**1,6%**

Ce poste comprend la fraction des frais généraux et des produits ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, à la gestion des sinistres ou à la gestion des placements.

LE RESULTAT DE LA REASSURANCE

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Primes acquises cédées	-864,5	-825,8	-38,7	4,7%
Sinistres cédés nets de recours	544,4	534,1	10,3	1,9%
Variation de provision de sinistres cédés	72,9	69,2	3,7	5,3%
Variation de la provision pour sinistres non encore manifestés	20,4	14,7	5,7	38,8%
Variation de la provision pour charge de sinistres futurs construction cédée	0,0	0,0	0,0	NS
Sous-total charge sinistres cédée	637,7	618,0	19,7	3,2%
Commissions reçues des réassureurs	193,0	193,0	0,0	0,0%
Variation de la provision mathématique de rentes	0,5	3,4	-2,9	-85,3%
Variation de la provision d'égalisation	1,9	4,3	-2,4	-56,7%
Sous-total des autres provisions techniques	2,4	7,7	-5,3	-69,4%
Charge nette de la réassurance	**-31,4**	**-7,1**	**-24,3**	**NS**

Le résultat de la réassurance est une charge nette de 31,4 M€ en 2020, contre une charge nette de 7,1 M€ en 2019.

La formation du résultat non technique

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Résultat financier net des produits alloués au technique	3,4	-4,7	8,1	NS
Autres produits et charges non techniques	-0,8	-0,8	0,0	NS
Résultat non technique	**2,6**	**-5,5**	**8,1**	**NS**

LES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS (présentés nets de charges)

(en M€)	2020	2019	Variation	Evolution
Valeurs mobilières	26,1	32,0	-5,9	-18,4%
Immobilier	6,4	7,5	-1,1	-14,7%
Autres	0,7	1,2	-0,5	-41,7%
Sous-total revenus courants	33,2	40,7	-7,5	-18,4%
Plus-values réalisées nettes	-6,2	19,9	-26,1	NS
Frais de gestion des placements	-5,5	-92,8	87,3	NS
Résultat des placements	21,5	-32,2	53,7	NS
Produits des placements alloués au résultat technique	**-18,2**	**27,5**	**-45,7**	**NS**
Résultat des placements net des produits alloués au technique	**3,4**	**-4,7**	**8,1**	**NS**

Les frais de gestion des placements intègrent une charge de 2,0 M€ liée au Mixer, contre une charge de 89,8 M€ en 2019.
Avant allocation au compte technique, le résultat des placements est de +21,5 M€ en 2020, contre -32,2 M€ en 2019.

Cette évolution est principalement liée au financier cédé au « Mixer » (+87,8 M€) ainsi qu'aux plus-values réalisées nettes (-26,1 M€).

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond à la contribution de 4,7 M€ au fonds de solidarité COVID mis en place par les pouvoirs publics.
Elle a été comptabilisée en charge exceptionnelle, conformément aux recommandations de l'ANC (l'Autorité des Normes Comptables).

LA PARTICIPATION DES SALARIES

Ce poste s'élève à 5,0 M€. Il regroupe la participation et l'intéressement des salariés ainsi que les abondements versés par l'entreprise. Il comprend les montants payés au titre de l'exercice précédent et la variation des différentes provisions.

L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Ce poste s'élève à -4,0 M€, contre +1,7 M€ en 2019. Il comprend la provision constituée au titre de l'exercice pour 4,0 M€.
En 2019, aucune provision relative à l'impôt sur les sociétés n'avait été constituée.

2. Le bilan

Le total du bilan s'élève à 5 002,3 M€, contre 4 708,3 M€ au 31-12-2019, soit une augmentation de 6,2 %.

LES PLACEMENTS

(en M€)	31-12-2020	31-12-2019	Variation	Evolution
Terrains	-	-	-	-
Immeubles de placement	53,8	54,6	-0,8	-1,5%
Immeubles d'exploitation	12,7	6,1	6,6	NS
Parts de SCI non cotées	199,9	184,3	15,6	8,5%
Sous-total terrains et constructions	266,4	245,0	21,4	8,7%
Placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participation	0,6	0,6	-	0,0%
Actions et autres titres à revenu variable	662,6	664,8	-2,2	-0,3%
Obligations cotées	1 516,6	1 360,9	155,7	11,4%
Sous-total autres titres en portefeuille	2 179,2	2 025,7	153,5	7,6%
Prêts	0,3	0,3	-	0,0%
Dépôts auprès établissements de crédit	-	-	-	NS
Dépôts chez les cédantes	7,1	7,2	-0,1	-1,4%
Autres placements	0,9	1,0	-0,1	-10,0%
Total des placements	**2 454,5**	**2 279,8**	**174,7**	**7,7%**

Les placements au 31 décembre 2020 s'établissent à 2 454,5 M€, contre 2 279,8 M€ au 31 décembre 2019.
Cette évolution provient notamment des SCI (+15,6 M€) et des obligations (+155,7 M€).
Pour mémoire, les comptes intègrent des titres mis en pension dont le montant est de 11 M€ au bilan du 31 décembre 2020 contre 24 M€ au 31 décembre 2019, soit un différentiel de 13 M€.

LES AUTRES POSTES DE L'ACTIF

(en M€)	31-12-2020	31-12-2019	Variation	Evolution
Créances nées d'opérations d'assurance directe	692,7	660,5	32,2	4,9%
Créances nées d'opérations de réassurance	9,7	1,6	8,1	NS
Autres créances	31,2	55,0	-23,8	-43,3%
Sous-total des créances	733,6	717,1	16,5	2,3%
Actifs corporels d'exploitation	2,2	2,1	0,1	4,8%
Comptes courants bancaires et caisses	106,7	107,4	-0,7	-0,7%
Sous-total autres actifs	108,9	109,5	-0,6	-0,5%
Frais d'acquisition reportés	94,2	94,2	-	0,0%
Autres comptes de régularisation	16,3	16,7	-0,4	-2,4%
Sous-total des comptes de régularisation	110,5	110,9	-0,4	-0,4%
Total des autres postes de l'actif	**953,0**	**937,5**	**15,5**	**1,7%**

Les autres postes de l'actif représentent 953,0 M€, contre 937,5 M€ à l'ouverture, soit une augmentation de 15,5 M€ (+1,7 %) qui se répartie sur les trois principaux postes suivants :

- les créances nées d'opérations d'assurance directe : +32,2 M€,
- les créances nées d'opérations de réassurance : +8,1 M€,
- les autres créances : -23,8 M€.

LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice et avant affectation de celui-ci, s'élèvent à 244,5 M€, contre 210,0 M€ au 31 décembre 2019.

La variation des capitaux propres résulte des opérations suivantes :

Situation nette à fin décembre 2019 (en M€)		**210,0**
Variation du capital social		-
Affectation du résultat de l'exercice 2019	56,3	
Variation du report à nouveau	-56,3	
Dividendes versés en 2020		-
Résultat de l'exercice 2020		34,5
Situation nette à fin décembre 2020		**244,5**

Les mouvements enregistrés sur les capitaux propres sont principalement liés à l'affectation du résultat 2019, ainsi qu'au résultat de l'exercice en cours.

LES PROVISIONS TECHNIQUES

(en M€)	31-12-2020	31-12-2019	Variation	Evolution
Provisions pour primes non acquises	622,3	590,7	31,6	5,3%
Provisions pour risques en cours	29,8	41,4	-11,6	-28,0%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	652,1	632,1	20,0	3,2%
Provisions de sinistres déclarés	1 737,3	1 624,6	112,7	6,9%
Provisions de sinistres tardifs	242,1	242,5	-0,4	-0,2%
Provisions pour sinistres non encore manifestés	523,3	482,6	40,7	8,4%
Provisions pour frais de gestion des sinistres	50,6	47,1	3,5	7,4%
Sous-total des provisions de sinistres	2 553,3	2 396,8	156,5	6,5%
Prévisions de recours à encaisser	-346,6	-345,1	-1,5	0,4%
Provisions pour frais de gestion des recours	13,7	13,6	0,1	0,7%
Sous-total des prévisions de recours	-332,9	-331,5	-1,4	0,4%
Sous-total des provisions de sinistres nettes de recours	2 220,4	2 065,3	155,1	7,5%
Provisions mathématiques de rentes	118,8	117,7	1,1	0,9%
Provisions d'égalisation	47,4	43,6	3,8	8,7%
Sous-total des autres provisions techniques	166,2	161,3	4,9	3,0%
Total des provisions techniques brutes de cessions	**3 038,7**	**2 858,7**	**180,0**	**6,3%**
Primes non acquises cédées	-311,1	-295,3	-15,8	5,4%
Provisions pour risques en cours cédés	-15,0	-20,7	5,7	-27,5%
Provisions pour sinistres cédés	-922,7	-850,3	-72,4	8,5%
Provisions mathématiques cédées	-59,4	-58,9	-0,5	0,8%
Provisions d'égalisation cédées	-23,7	-21,8	-1,9	8,7%
Provisions pour sinistres futurs construction	-261,7	-241,3	-20,4	8,5%
Sous-total des provisions techniques cédées	-1 593,6	-1 488,3	-105,3	7,1%
Total des provisions techniques nettes de cessions	**1 445,1**	**1 370,4**	**74,7**	**5,5%**

Les provisions techniques brutes de cessions s'élèvent à 3 038,7 M€ au 31 décembre 2020, contre 2 858,7 M€ à l'ouverture de l'exercice, soit une augmentation de 6,3 %.

Le montant des provisions techniques cédées est de 1 593,6 M€ contre 1 488,3 M€ à l'ouverture.

LES PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Le poste représente 26,1 M€ contre 23,5 M€ à la clôture de l'exercice précédent.
Il se ventile comme suit :

(en M€)	31-12-2020	31-12-2019	Variation	Evolution
Provision pour investissement	-	-	-	-
Provision pour litiges fiscaux et sociaux	2,8	1,7	1,1	64,7%
Autres provisions pour risques	1,1	1,0	0,1	10,0%
Sous-total des provisions pour risques	3,9	2,7	1,2	44,4%
Provision pour engagements sociaux	22,2	20,8	1,4	6,7%
Sous-total des provisions pour charges	22,2	20,8	1,4	6,7%
Total des autres provisions	**26,1**	**23,5**	2,6	11,1%

LES AUTRES POSTES DU PASSIF

(en M€)	31-12-2020	31-12-2019	Variation	Evolution
Dépôts en espèces reçus	1,2	1,1	0,1	0,09
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	80,4	69,9	10,5	15,0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 410,4	1 312,4	98,0	NS
Autres dépôts et cautionnements reçus	12,4	26,3	-13,9	NS
Dettes auprès des établissements de crédit	19,0	45,5	-26,5	-58,2%
Dettes fiscales et sociales	68,6	68,3	0,3	0,4%
Autres créanciers	39,1	32,9	6,2	18,8%
Sous-total autres dettes	1 631,1	1 556,4	74,7	NS
Comptes de régularisation	61,9	60,1	1,8	NS
Total des autres postes du passif	**1 693,0**	**1 616,5**	**76,5**	**4,7%**

Les autres postes du passif augmentent de 76,5 M€.
Cette évolution est essentiellement liée aux « dettes nées d'opérations de réassurance », qui ont accru de 98,0 M€ ; cette variation s'explique notamment par l'application du traité de réassurance « Mixer ».

V - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler à la date d'établissement du présent rapport.

VI - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter intégralement le bénéfice de l'exercice 2020, d'un montant de 34 545 942,05 euros, en report à nouveau, lequel s'établirait par suite à un montant débiteur de 19 817 146,04 euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2017	3 908 437	15,36 €
2018	3 908 437	20,50 €
2019	3 908 437	-

VII - CAPITAL SOCIAL - ACTIONNARIAT

Capital social

Le capital social de votre société s'élève à 178 771 908,38 euros. Il est composé de 3 908 437 actions d'une valeur nominale de 45,74 euros.

Actionnariat

Au 31 décembre 2020, Aviva France était l'actionnaire majoritaire de votre société, détenant 3 908 436 actions représentant 99,99 % du capital.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié d'Aviva Assurances n'est actionnaire de la société.

VIII - CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Lors de sa réunion du 1er mars 2021, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Bruno de Seguins de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué à effet du 1er mars 2021 et a nommé Catherine Saab pour lui succéder en qualité d'administrateur et de directrice générale déléguée.

Lors de cette même réunion, le conseil a pris acte de la démission de Blandine Chaghal de son mandat d'administrateur et a coopté Christophe Bournit en son remplacement, lequel conserve par ailleurs son mandat de directeur général.

Nous vous proposons de bien vouloir ratifier les nominations en qualité d'administrateur de Catherine Saab et de Christophe Bournit, faites à titre provisoire par le conseil d'administration.

IX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes n'appelle aucun changement ou renouvellement cette année.

X - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre société.

XI - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le budget des activités de recherche et de développement de votre société s'est élevé à 1 494 641 euros.

Par ailleurs, nous vous précisons que le GIE du groupe Aviva France a exposé des dépenses de recherche et de développement pour le compte de ses membres, lesquelles ont été réparties entre les membres dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur.

XII - ANNEXES

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports, annexes au présent rapport ou présentations, quelle qu'en soit la nature, tels que prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous vous précisons que :

- en application des dispositions de l'article D.533-16-1, 4e, du Code monétaire et financier, les informations prévues par les dispositions de l'article L.533-22-1 du même code (Rapport ESG Climat) sont présentées de façon agrégée pour l'ensemble du groupe par la société-mère Aviva France ;

- en application des dispositions de l'article L.225-102-1, IV, du Code de commerce, une déclaration consolidée de performance extra-financière est établie et publiée par la société-mère Aviva France.

Le conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Nous tenons à adresser à l'ensemble du personnel et des agents généraux nos remerciements pour la qualité de leur travail et le dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée.

ANNEXE A

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (article D.441-6 du Code de commerce)

Ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, la société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

	Article D.441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	néant					néant
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Factures réglées au comptant					

	Article D.441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	12					
Montant total des factures concernées TTC	2 411 421	47 160	231 967	105 052	126 252	510 432
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0%	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L.441-6					

ANNEXE B

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

• **Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2020**
(Article L.225-37-4 du Code de commerce)

Christophe BOURNIT

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général	---

Blandine CHAGHAL

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué	---
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	1. --- 2. à effet du 03-09-2020

Phalla GERVAIS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1.administrateur et membre du Comité - d'Audit - du Risques - des Nominations - des Rémunérations 2.représentant permanent d'Aviva France, administrateur et membre du Comité - d'Audit - des Risques - des Nominations - des Rémunérations	fin des mandats le 26-05-2020 désignée le 26-05-2020
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1.administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil	---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	---
AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	fin de mandat le 20-11-2020
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---

Bruno de SEGUINS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 Nanterre	société anonyme	administrateur	---
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA SOLUTIONS 499 568 665 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président	---
MAMANN INVEST 830 010 526 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	Mandat expiré au 30 juin 2020 (Société dissoute dans le cadre de la fusion par voie d'absorption par Aviva Vie)
S.A.C.A.F- Société d'Administration et de Courtage d'Assurances Françaises – Gestion de Patrimoine et Conseils financiers 998 125 405 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	---
GROUPE ASTORIA 751 461 831 RCS Paris	société par actions simplifiée	membre du conseil de surveillance	---
AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	administrateur	---
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---

Béatrice TULIPIER

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur représentant les salariés	---

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances

Nous vous demanderons de statuer sur le rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions réglementées, que celles-ci aient été autorisées et conclues ou se soient poursuivies au cours de l'exercice écoulé, et de prendre acte qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce et R.322-7 du Code des assurances n'a été conclue par la société au cours de l'exercice 2020.

Nous vous informons que deux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2020 :

- la convention, conclue en octobre 2008 entre Eurofil et Aviva Solutions, au titre de laquelle Aviva Solutions agit, depuis 2013, en tant que courtier pour le compte d'Aviva Assurances ;
- la convention d'apport d'affaires conclue entre d'une part, Union Financière de France Banque et Ufifrance Gestion, et d'autre part, Aviva Vie et Aviva Assurances, ayant pris effet au 1er janvier 2015.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 2e, du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société Aviva Assurances, et d'autre part, une autre société contrôlée par la société Aviva Assurances au sens de l'article L. 233-3 du même code, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

•Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

(articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

- NÉANT -

Modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration d'Aviva Assurances a décidé que les fonctions de directeur général seraient dissociées de celles de président du conseil d'administration.
Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2020.

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
AVIVA ASSURANCES
13, Rue du Moulin Bailly
92270 Bois Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AVIVA ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483 TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00620. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions techniques pour sinistres non connus ou tardifs

Risque identifié	Approche d'audit retenue
Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 2 220 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif. Comme indiqué en note A) 1. de l'annexe, elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion). L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité plus importante. Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec le support de nos actuaires : ▪ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; ▪ Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; ▪ Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation) ; ▪ Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; ▪ Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; ▪ Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AVIVA ASSURANCES par votre assemblée générale du 19 juin 2012.

Au 31 décembre 2020, PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au *comité d'audit* un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au *comité d'audit* la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

pwc

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Actionnaires
AVIVA ASSURANCES
13, Rue du Moulin Bailly
92270 Bois Colombes

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et R332-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et R332-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Convention, conclue en octobre 2018 entre Eurofil et Aviva Solutions, au titre de laquelle Aviva Solutions agit, depuis 2013, en tant que courtier pour le compte d'Aviva Assurances :

Dans le cadre de la fusion par voie d'absorption d'Eurofil par Aviva Assurances intervenue en 2013, cette dernière a en effet été subrogée dans tous les droits et obligations d'Eurofil, et dans le bénéfice et la charge de toutes les conventions conclues par Eurofil.

Dans le cadre de partenariats aux termes desquels Aviva Solutions proposait aux clients de ses partenaires des solutions d'assurance, Aviva Solutions (société de courtage) faisait régulièrement appel à Eurofil, puis, à la suite de la fusion, à Aviva Assurances, en vue de la souscription de produits d'assurance dommages (Auto et MRH). Eurofil, puis Aviva Assurances à la suite de la fusion, ont bénéficié ainsi en partie de l'activité générée par les partenariats conclus par Aviva Solutions. Les contrats d'assurance souscrits à ce titre et toujours en vigueur donnent lieu au paiement de commissions de courtage par Aviva Assurances à Aviva Solutions.

Le montant des commissions comptabilisées chez Aviva Assurance sur l'exercice 2020 au titre de cette convention s'élève à 923 960€.

2/ Convention d'apport d'affaires conclue entre d'une part, Union Financière de France Banque et Ufifrance Gestion, et d'autre part, Aviva Vie et Aviva Assurances

Cette convention, signée le 11 février 2016 à effet du 1er janvier 2015, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 13 juin 2016 suivant les dispositions de l'article L.225-42 du Code de Commerce.

Cette convention a été conclue dans le cadre du programme ReferenS mené par la société Aviva Vie, lequel vise à accroitre la fidélité du segment de la clientèle aisée du Groupe Aviva France en lui proposant, outre des produits d'assurance Vie, d'autres solutions patrimoniales notamment fournies ou promues par le Groupe Union Financière de France Banque.

Elle n'a pas eu d'impact dans les comptes d'Aviva Assurances sur l'exercice 2020.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

RESOLUTIONS

Première résolution
Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés.
Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution
Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à son approbation.

Troisième résolution
Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 proposée par le conseil d'administration.

Elle décide, en conséquence, d'affecter intégralement le bénéfice de l'exercice, soit 34 545 942,05 euros au report à nouveau, lequel s'établira par suite à un montant débiteur de 19 817 146,04 euros.

L'assemblée générale rappelle, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2017	3 908 437	15,36 €
2018	3 908 437	20,50 €
2019	3 908 437	-

Quatrième résolution
Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Catherine Saab, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1er mars 2021, en remplacement de Bruno de Seguins, démissionnaire.

Catherine Saab exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cinquième résolution
Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur, de Christophe Bournit, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1er mars 2021, en remplacement de Blandine Chaghal, démissionnaire.

Christophe Bournit exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

COMPTES SOCIAUX 2020

Bilan
Compte de résultat technique
Compte de résultat non technique
Engagements hors bilan
Informations sur la variation des capitaux propres
Résultats des cinq derniers exercices

Annexes aux comptes

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
. Bilan
. Hors bilan
. Compte de résultat
A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
A-3- Changement de méthode
A-4- Changements de réglementation ayant un impact sur le résultat

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

B-1- Evolution des actifs incorporels et des placements
B-2- Variations des provisions et amortissements des actifs incorporels et des placements
B-3- Etat des placements
B-4- Créances et dettes
B-5- Filiales et participations
B-6- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
B-7- Passifs subordonnés*
B-8- Actionnariat
B-9- Variations des capitaux propres
B-10- Variations des actifs incorporels
B-11- Provisions pour risques en cours
B-12- Provisions pour sinistres à payer
B-13- Autres informations sur le bilan
- B-13.A Actifs avec réserve de propriété
- B-13.B Détail des comptes de régularisation
- B-13.C Primes de remboursements emprunts non amortis
- B-13.D Détail des provisions pour risques et charges
  - B13.D.1 IAS 19 Avantages postérieurs à l'emploi
  - B13.D.2 IAS 19 Engagements long terme
- B-13.E Avoirs et engagements par devise *

C- Notes sur le compte de résultat

C-1- Produits et charges des placements
- C-1.A Revenus des placements et frais financiers
- C-1.B Allocation réglementaire du résultat financier

C-2- Résultat technique par catégories
C-3- Autres éléments d'exploitation :
. charges de personnel
. commissions d'assurance directe
. primes brutes émises en assurance directe
. entrées et sorties de portefeuille
C-4- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
C-5- Charge fiscale
C-6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
C-7- Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques
C-8- Etat comparatif des frais généraux et des commissions brutes

D- Autres informations

D-1- Consolidation
D-2- Informations sur le personnel
D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

* Information non renseignée (sans objet ou non significatif)

ACTIF
(en milliers d'euros)

	31-12-2020 Montant net	31-12-2019 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-
ACTIFS INCORPORELS	1 267	2 686
PLACEMENTS :		
Terrains et constructions	266 414	245 097
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	610	610
Autres placements	2 179 488	2 025 974
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7 994	8 128
TOTAL DES PLACEMENTS	**2 454 506**	**2 279 809**
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :		
Provisions pour primes non acquises	326 084	316 036
Provisions pour sinistres à payer	1 184 407	1 091 608
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-
Provisions d'égalisation	23 690	21 820
Autres provisions techniques	59 375	58 852
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	**1 593 556**	**1 488 316**
CREANCES :		
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
. Primes restant à émettre	49 240	49 510
. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	643 504	611 029
sous-total :	692 744	660 539
Créances nées d'opérations de réassurance	9 712	1 559
Autres créances :		
. Personnel	182	185
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	1 874	1 865
. Débiteurs divers	29 114	52 981
sous-total :	31 170	55 031
Capital appelé non versé		
TOTAL DES CREANCES	**733 626**	**717 129**
AUTRES ACTIFS :		
Actifs corporels d'exploitation	2 149	2 089
Comptes courants et caisse	106 712	107 441
Actions propres	-	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	**108 861**	**109 529**
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :		
Intérêts et loyers acquis non échus	10 729	11 404
Frais d'acquisition reportés	94 225	94 229
Autres comptes de régularisation	5 577	5 285
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	**110 531**	**110 918**
TOTAL DE L'ACTIF	**5 002 347**	**4 708 387**

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2020 avant affectation	31-12-2020 après affectation	31-12-2019 avant affectation
CAPITAUX PROPRES :			
Capital social	178 772	178 772	178 772
Primes liées au capital social	15 559	15 559	15 559
Réserves de réévaluation	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-
Réserve des PVLT	-	-	-
Réserves libres	70 000	70 000	70 000
Report à nouveau	-54 363	-19 817	1 918
Résultat de l'exercice	34 546	-	-56 281
Acomptes sur dividendes			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**244 514**	**244 514**	**209 968**
PASSIFS SUBORDONNES			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :			
Provisions pour primes non acquises	652 121	652 121	632 021
Provisions pour sinistres à payer	2 220 449	2 220 449	2 065 216
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-
Provisions pour égalisation	47 380	47 380	43 640
Autres provisions techniques	118 751	118 751	117 704
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	**3 038 701**	**3 038 701**	**2 858 581**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**26 064**	**26 064**	**23 403**
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	**1 212**	**1 212**	**1 081**
AUTRES DETTES :			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	80 398	80 398	69 936
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 410 439	1 410 439	1 312 364
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Autres dettes :			
. Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-	-
. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	12 443	12 443	26 263
. Personnel	19 995	19 995	19 068
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	48 628	48 628	49 245
. Actionnaires	-	-	-
. Créanciers divers	39 090	39 090	32 917
. Comptes bancaires créditeurs	18 990	18 990	45 498
sous-total :	139 145	139 145	172 991
TOTAL DES AUTRES DETTES	**1 629 982**	**1 629 982**	**1 555 291**
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	**61 874**	**61 874**	**60 064**
TOTAL DU PASSIF	**5 002 347**	**5 002 347**	**4 708 387**

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2020			2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES :				
. Primes	1 685 147	874 541	810 605	783 085
. Variation des primes non acquises	-20 099	-10 047	-10 052	-19 665
PRIMES ACQUISES	1 665 047	864 494	800 553	763 420
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	18 191	-	18 191	-27 522
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	13 138	-	13 138	12 872
CHARGES DES SINISTRES :				
. Prestations et frais payés	-1 071 512	-544 365	-527 147	-530 545
. Charges des provisions pour sinistres	-155 836	-93 344	-62 493	-59 580
CHARGES DES SINISTRES	-1 227 348	-637 708	-589 640	-590 125
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-1 047	-523	-523	-3 409
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS				-
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :				
. Frais d'acquisition	-285 604	-	-285 604	-288 237
. Frais d'administration	-101 683	-	-101 683	-104 102
. Commissions reçues des réassureurs	-	-192 989	192 989	193 044
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-387 287	-192 989	-194 298	-199 295
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION D'EGALISATION	-3 740	-1 870	-1 870	-4 264
RESULTAT TECHNIQUE	76 954	31 404	45 551	-48 323

COMPTES STATUTAIRES

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2020	2019
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	45 551	-48 323
PRODUITS DES PLACEMENTS :		
. Revenus des placements	37 336	44 053
. Autres produits des placements	1 282	1 278
. Profits provenant de la réalisation des placements	20 744	24 936
PRODUITS DES PLACEMENTS	59 363	70 267
CHARGES DES PLACEMENTS :		
. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-5 480	-92 815
. Autres charges des placements	-5 371	-4 633
. Pertes provenant de la réalisation des placements	-26 908	-5 046
CHARGES DES PLACEMENTS	-37 759	-102 494
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-18 191	27 522
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	130	852
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-879	-1 587
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		
. Produits exceptionnels	26	23
. Charges exceptionnelles	-4 744	-26
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 718	-3
PARTICIPATION DES SALARIES	-4 996	-4 194
IMPOT SUR LES BENEFICES	-3 955	1 679
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 546	-56 281

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2020	31-12-2019
1- ENGAGEMENTS RECUS :		
1a- Avals, cautions, garanties	24	74
1b- Actifs avec engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
1c- Autres engagements reçus		
Total des engagements reçus	**24**	**74**
2- ENGAGEMENTS DONNES :		
2a- Avals, cautions, garanties	-	-
2b- Actifs avec engagements de revente		
2c- Autres engagements sur titres actifs ou revenus	55 035	64 927
2d- Autres engagements donnés (*)		
Total des engagements donnés	**55 035**	**64 927**
3- Valeurs reçues des cessionnaires	**72 275**	**81 122**
4- Valeurs des organismes réassurés		
5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7- Encours d'instruments financiers à terme		
7a- Engagements reçus	-	-
7b- Engagements donnés	-	-

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

I. RESULTATS DE L'EXERCICE

		2019	2020
RESULTAT COMPTABLE			
	Milliers d'euros	-56 281	34 546
	€ par action	-14,40	8,84
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-
DIVIDENDE PROPOSE			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-

II. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)

	2020
A 1.Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2019 avant affectation	266 249
2.Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.O. du 10 juin 2020	(56 281)
3.Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2020	209 968
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2020	
1.Variation du capital	-
2.Variation des autres postes	-
C (A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs.	209 968
D Variations en cours d'exercice :	
1.Variation du capital	-
2.Variation des primes, réserves, report à nouveau	-
3.Variation des provisions relevant des capitaux propres	-
4.Contreparties de réévaluations	-
5.Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	-
6.Autres variations	-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2020 avant A.G.O. (C+D)	209 968
F Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	-
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	-

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ART. R.225-81, R.225-83, R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)	2016	2017	2018	2019	2020
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	178 771 908	178 771 908	178 771 908	178 771 908	178 771 908
Nombre des actions ordinaires existantes	3 908 437	3 908 437	3 908 437	3 908 437	3 908 437
Nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 505 110 720	1 524 794 355	1 545 591 853	1 628 504 454	1 685 146 506
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68 965 890	82 678 532	103 413 477	-58 452 733	46 888 793
Impôts sur les bénéfices	38 543 566	36 039 730	17 720 444	-1 679 104	3 955 412
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32 602 611	35 597 286	80 277 936	-56 280 851	34 545 942
Résultat distribué	14 070 373	60 033 592	80 122 959	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,28	11,04	21,79	-14,58	10,57
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,34	9,11	20,54	-14,40	8,84
Dividende attribué à chaque action	3,60	15,36	20,50	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 254	1 232	1 179	1 179	1 242
Montant de la masse salariale de l'exercice (1)	54 943 512	55 581 883	52 695 851	57 849 903	58 637 239
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (1)	28 377 236	29 528 554	28 026 936	28 071 520	29 765 408

(1) : Y compris éléments facturés par d'autres entités

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Les comptes de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art L.123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art L 341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances et du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1er janvier 2016.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire générée par la Covid-19. Cette pandémie d'une ampleur inédite a eu une incidence sur l'ensemble des économies mondiales, avec des effets tant sur le plan sanitaire qu'économique et financier.
Aviva Assurances a retenu une approche ciblée, telle que préconisée par le règlement ANC, pour présenter les principaux impacts de cet évènement dans les comptes au 31 décembre 2020.

EVENEMENT POST-CLOTURE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler à la date d'établissement des présentes annexes.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié.
A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC 2015-11.

Bilan

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :
- les frais d'établissement, qui font l'objet d'un amortissement sur 3 ans ;
- les logiciels, qui sont amortis sur 12 mois ;
- le mali de fusion composé :
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en portefeuille d'assurance :
    En 2017, dans le cadre de la fusion par voie d'absorption des sociétés France Santé Courtage et PG Finances par Aviva Assurances, il a été constaté des malis techniques de fusion pour respectivement 0,8 M€ et 2,5 M€ affectés en portefeuille d'assurances amortis sur 5 ans. La dotation 2020 est de 0,7 M€. La valeur résiduelle est de 0,9 M€.
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en fonds de commerce :
    L'apport par Aviva Courtage d'un mali technique de fusion de 2,3 M€ a été déprécié de 20 % en 2020, car ce portefeuille ne développe plus d'affaires nouvelles. La dotation de la période s'élève à 0,5 M€. Ce mali est maintenant totalement amorti.

  En 2017, l'apport d'un portefeuille Santé issu de la fusion d'Aviva Assurances avec la société de courtage France Santé Courtage a été classé en fonds de commerce pour 1,5 M€. Un amortissement sur 5 ans a été appliqué correspondant à la durée de vie moyenne des portefeuilles santé. La dotation de 2020 est de 0,3 M€. La valeur résiduelle est de 0,3 M€.

Par ailleurs, un impairment test a été réalisé. Aucun indice supplémentaire de perte de valeur n'a été constaté.

- Divers achats de portefeuille d'assurances :
  - des portefeuilles Frais de Soins pour un montant de 3,1 M€, amortis linéairement sur 10 ans.
  - divers portefeuilles courtage pour un montant de 4,7 M€, amortis linéairement sur 5 ans.

  Pour l'ensemble des portefeuilles restant à amortir, la dotation de la période s'élève à 3 K€ et la valeur résiduelle est de 2,6 K€.

  En l'absence d'indice de perte de valeur à la clôture de l'exercice, aucun test de dépréciation n'a été réalisé.

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10.

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :
- immeubles d'exploitation
- immeubles de placement

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n°2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.
Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan. En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charges.

Evaluation des immeubles

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant.

À chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur est apprécié. Une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'immeuble concerné.
La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

Evaluation des parts de sociétés immobilières

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :
- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date d'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

A chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif concerné.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31/12/2020, la provision pour dépréciation s'élève à 5,07 M€. La crise Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur la valeur des actifs et titres immobiliers détenus par Aviva Assurances.

Placements en valeurs mobilières

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, article 123-6 à 19).
Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :
- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes.
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré. L'horizon de détention des titres a été déterminé en regard des durations des passifs par portefeuille et d'une analyse de la liquidité. Les rendements annuels espérés ont été déterminés selon une approche adaptée à chaque grande classe d'actifs.

Pour 2020, aucun titre n'a fait l'objet de calcul de valeur recouvrable.

Pour 2020, la société n'a pas enregistré de mouvement de provision pour dépréciation durable pour les titres relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable s'élève à 0,6 M€.

Valeurs amortissables de l'article R.343-10

En application du règlement ANC n° 2015-11, concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurances (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Au 31 décembre 2020, pour la société Aviva Assurances les titres suivants font partie de ce périmètre :

ISIN	LIBELLE
FR0012673093	FCT IDINVEST DETTE SR IDS3
FR0013188893	FCT IDINVEST DETTE SR IDS4
LU1861151048	AVIVA INV EUR INFRA DEBT STRAT
NL0014332645	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND
NR0000001315	AVIVA INRASTRUCTURE DBT EUR E2
QS000212LQI0	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR 4

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2 quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat

hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé depuis le dernier versement des intérêts jusqu'à la date de clôture.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9. ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Aviva Investors France, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Les titres relevant de l'article R.343-9 n'ont pas fait l'objet de provision.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.
Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31 décembre 2020, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Aviva Assurances.

Pensions livrées

Aviva Assurances réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à prix convenus.
Les titres remis en pension continuent à figurer dans le bilan de la société. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément.

Les pensions en cours au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

	Prix de revient M€	Valorisation M€
Emprunt d 'Etat	11.21	11,16
TOTAL	11,21	11,16

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Eu égard au contexte économique et financier généré par la Covid-19, Aviva Assurances a pris des mesures destinées à soutenir et à accompagner ses clients en accordant notamment des reports de délais de paiements. Après revue des impayés de primes, une provision pour annulation de primes (PAP) de 3 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020 pour tenir compte du risque éventuel de non encaissement de certaines primes.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- agencements 5 à 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel informatique 4 ans
- matériel et mobilier divers 3 à 10 ans

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation – actif et passif – sont principalement composés :
- des intérêts courus sur les instruments financiers
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires
- des frais d'acquisition reportés

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulée entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition de contrats supportés dans l'exercice est inscrite à l'actif du bilan.
Le montant à reporter est déterminé selon l'approche retenue pour les provisions pour primes non acquises. Il est amorti linéairement sur la période de garantie restant à courir après la date d'inventaire.

PRIMES LIEES AU CAPITAL

Ce poste comprend notamment le boni de fusion La Paix, soit 641 549 euros, conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général. Ce boni est enregistré dans le compte « prime de fusion ».
Il intègre également la prime de fusion générée dans le cadre de l'opération de fusion Aviva Assurances et Eurofil pour un montant net (après reconstitution de la réserve de capitalisation) de 9 231 832 euros.

RESERVE DE CAPITALISATION

Le décret n°2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non vie ne répondant pas au seuil défini.

En application de ce décret, le stock de réserve de capitalisation a été reclassé au poste « Réserves libres » à effet du 1er janvier 2016.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques figurant au passif du bilan sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à mettre en réserve la part des primes, hors garanties obligataires construction, se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat, brute de commissions et de frais.

La provision pour risques en cours, déterminée par catégories d'assurance, est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime, pour la part de cette charge qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises. Cette provision est classée avec les provisions pour primes non acquises.

Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :
- des provisions pour sinistres en suspens,
- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire),
- des prévisions de recours à encaisser,
- des provisions couvrant les risques construction :
  Au titre des garanties obligatoires, il est constitué une provision destinée à couvrir le coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici à l'expiration de la période de garantie décennale. Cette provision respecte l'exigence de provisionnement minimum imposée par l'article A.143-13 du règlement ANC 2015-11.
- une provision de frais de gestion des sinistres, destinée à couvrir les frais futurs liés à l'ensemble des sinistres et recours provisionnés.

Au 31 décembre 2020, les sinistres ont été impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19 pour 51 M€ dont :

- 66 M€ d'amélioration de la sinistralité principalement imputable à la baisse de fréquence des sinistres, notamment sur la branche auto
- 6 M€ de surcoût lié aux pertes d'exploitation
- 9 M€ de provisions pour sinistres à payer au titre de la contribution exceptionnelle santé mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021

Provisions d'égalisation

Des provisions constituées conformément à l'article R.343-7 alinéa 6 du Code des assurances sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques liés aux événements suivants :
- catastrophes naturelles
- grêle
- attentats et terrorisme

Autres provisions techniques

- provisions mathématiques de rentes :
  - Les rentes d'incapacité issues des contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels et allouées au titre des accidents survenus avant le 1er janvier 2013, sont calculées sur la base de la table de mortalité mentionnée à l'article 600-5 du règlement ANC n° 2015-11 et d'un taux d'actualisation plafonné à 60 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 3,5 %) majoré de 10 points de base. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2020 pour ce type de rentes est de 0,12 %.

    Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1er janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte. Le taux d'actualisation ainsi retenu pour ce type de rentes est de -1,88 % au 31 décembre 2020.

  - Les rentes d'incapacité et d'invalidité issues des contrats couvrant des risques corporels sont calculées à partir des lois de maintien en incapacité et en invalidité indiqués aux articles 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC n° 2015-11 modifié et d'un taux d'actualisation plafonné à 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 4,5 %). En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2020 pour ce type de rentes est de 0,03 %.

- provision pour risque d'exigibilité

  Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».
  Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

  Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :
  - Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au « a » de l'article R. 343-11 :
    La valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
  - Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au « c » de l'article R. 343-1 ;
    La valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;

➢ Pour les autres actifs
Leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.
Conformément à l'article R343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la duration des passifs.

Conformément à l'article R322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

- provision pour risques croissants :
Cette provision est destinée à couvrir, pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité, la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.
Aucune provision pour risques croissants n'a été constatée pour l'exercice 2020.

PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Cette rubrique comprend :
- la provision pour investissement, qui doit être utilisée dans les 2 ans qui suivent l'exercice de sa constitution,
- des provisions pour risques divers,
- des provisions pour charges diverses,
- des provisions pour charges destinées à couvrir les engagements pris par la société vis-à-vis de son personnel :
  - ➢ Avantages à court terme :
  Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

  - ➢ Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :
  Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Aviva Assurances applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetées dans le calcul de ses engagements.
  Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
  Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

  Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans l'annexe B13-D-1.

REASSURANCE

Les acceptations sont comptabilisées soit sur la base des comptes annuels transmis, soit à partir des données transmises par les services de souscription.

Les cessions de primes, de commissions et de sinistres sont établies conformément aux différents traités de réassurance en cours.

Un traité de réassurance en quote-part de 50 %, appelé traité « Mixer » a été mis en place à effet du 1er janvier 2016. Il s'applique au net des autres programmes de réassurance existants, et couvre les risques techniques sur l'ensemble du portefeuille à compter de la prise d'effet ainsi que les risques de marché sur la part des actifs relative aux engagements réassurés.

Les titres déposés par les réassureurs en couverture des provisions techniques sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

DIFFERENCES DE CONVERSION

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :
- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales),
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Compte de résultat

OPERATIONS D'ASSURANCES NON-VIE

Primes

Les primes correspondent aux émissions nettes d'annulations, à la variation des primes restant à émettre, ainsi qu'aux primes acceptées en réassurance.

Eu égard au contexte économique et financier généré par la Covid-19, Aviva Assurances a pris des mesures destinées à soutenir et à accompagner ses clients en accordant des réductions de primes, sous forme de ristournes. Au 31 décembre 2020, l'impact de ces gestes commerciaux dans les comptes est de 14 M€.
Par ailleurs, une provision pour annulation de primes de 3 M€ a été comptabilisée pour tenir compte du risque éventuel de non encaissement de certaines primes du fait de cette crise sanitaire.

Sinistres

Les sinistres payés correspondent aux prestations et frais internes et externes payés au cours de l'exercice. Ils incluent également les versements périodiques de rentes.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et figurant dans le compte de résultat technique,
- et ceux issus des capitaux propres apparaissant dans le compte de résultat non technique.

Cette allocation des produits financiers est calculée sur la base du rapport « provisions techniques nettes de réassurance / (provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres) ».

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :
- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :
- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

La comptabilisation des FAR a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC 2015-11. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du Code des assurances est prise en compte pour la période d'imputation des frais d'acquisition.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015).
Au 31 décembre 2020, 4,7 M€ ont été enregistrés en charge exceptionnelle au titre de la contribution au fonds de solidarité COVID mis en place par les pouvoirs publics.

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Aviva France et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Aviva Assurances verse à Aviva France une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

4 - CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT

Néant

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET SUR LE HORS-BILAN

NOTE B-1 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

NOTE B-2 - VARIATIONS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Note B-1 - Mouvements

(en milliers d'euros)	Montant brut 31-12-2019	Variation liée aux fusions	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2020
Actifs incorporels	19 434	-	56	-	19 490
Terrains et constructions	281 446	-	28 200	5 053	304 593
Entreprises liées ou avec un lien de participation :					
- actions	610	-	-	-	610
- autres placements	-	-	-	-	-

Note B-1 - Corrections de valeurs et Note B-2

(en milliers d'euros)	Amortissement Fusion	Amortissement dans l'exercice	Dotation prov.dépréc. dans l'exerc.	Reprise prov.dépréc. dans l'exerc.	Montant brut 31-12-2020	Amortiss. et prov.dépréc. 31-12-2020	Montant net 31-12-2020	Montant net 31-12-2019
Actifs incorporels	-	1 476	-	-	19 490	18 224	1 267	2 686
Terrains et constructions	-	1 731	100	1	304 593	38 178	266 414	245 097
Entreprises liées ou avec un lien de participation :								
- actions	-	-	-	-	610	-	610	610
- autres placements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	2 180 117	629	2 179 488	2 025 974
Dépôts espèces chez les cédantes	-	-	-	-	7 994	-	7 994	8 128

NOTE B-3 - ETATS DES PLACEMENTS

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	304 593	266 414	346 773
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 823	2 671	3 775
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	660 560	660 560	686 175
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 507 209	1 507 407	1 599 170
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	653	176	176
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	7 145	7 145	7 145
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	950	950	950
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	-	-	-
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	-	-	-
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	2 483 932	2 445 322	2 644 164
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	1 441 112	1 441 309	1 531 732
décote non encore amortie	-	6 512	-
prime de remboursement non encore reprise	-	-26 324	-
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 042 820	1 004 012	1 112 432
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	-	-	-
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	2 476 787	2 438 177	2 637 019
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	7 145	7 145	7 145
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature			
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	2 482 984	2 444 363	2 643 081
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	948	959	1 083
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	196 627	196 627	196 627
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
Dans l'état récapitulatif, les instruments financiers à terme liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie de la même façon que dans l'état détaillé. Lorsqu'une stratégie concerne plusieurs natures de placements, les instruments financiers à terme de la stratégie qui n'auront pas été rattachés aux placements de même nature, seront mentionnés à la rubrique 11 "autres instruments financiers à terme"			

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

PLACEMENTS

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	2 454 506
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	-
Sous-total bilan (classe 2)	2 454 506

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	-14 761
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	5 577
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	-
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	-
Total des placements en valeur nette	**2 445 322**

NOTE B-4 - CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31-12-2020 Créances	31-12-2020 Dettes	31-12-2019 Créances	31-12-2019 Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	700 776	1 629 982	687 425	1 555 291
Durée résiduelle de 1 à 5 ans	27 221	-	24 519	-
Durée résiduelle de plus de 5 ans	8 988	-	8 164	-
TOTAL	**736 985**	**1 629 982**	**720 107**	**1 555 291**

Assurance et Réassurance

(en milliers d'euros)	31-12-2020 Soldes Débiteurs	31-12-2020 Soldes Créditeurs	31-12-2019 Soldes Débiteurs	31-12-2019 Soldes Créditeurs
Assurés	4 505	17 467	2 380	12 047
Intermédiaires d'assurance	633 699	61 570	599 609	57 160
Coassureurs	6 914	1 361	10 662	730
Réassureurs	9 506	1 409 947	1 229	1 311 721
Cédantes	207	82	330	114

N.B. : les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation ; les soldes créditeurs ne comprennent pas les primes acquises et non émises au titre des cessionnaires

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES
(en milliers d'euros)

a) Montants des participations et parts d'entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance :

NEANT

ENTITES DONT L'ENTREPRISE EST L'ASSOCIE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
SNC Agents 3A	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Société en nom collectif

GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
G.I.E. du groupe Aviva France	80, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement d'intérêt économique
G.I.E. KAREO Services	2 Rue Pillet-Will 75009 PARIS	Groupement d'intérêt économique
Groupement de fait Dommages	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Groupement de fait Vie	70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Aviva Europe Services EEIG	One Park Place Hatch Street Dublin 2 Irlande	Groupement européen d'intérêt économique

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2020

b) Tableau des filiales et participations (art.423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
- S.C.I.P. (1)	2 157	3 239	66,03%	23 528	2 436			4 117	1 737	916
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)										
- SAS 100 Courcelles	90 000	(2 932)	40,00%	36 000	50 104			-	(886)	-
- SCI Charles Hermite	316 582	11 571	12,65%	41 446	43 249			18 634	10 080	-
- SCI Montaigne	225 000	(3 539)	33,33%	75 000	75 000			13 622	4 897	1 617
- Perpetual Capital	100 000		12,00%	12 000	12 000					
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)										
B. Renseignements globaux concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)				610	610	-				
- GIE AVIVA FRANCE			50,00%	1	1					
- ASSERCAR			13,00%	286	286					
- D.A.R.V.A.			60,00%	323	323					
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)				118	117	-				
- Schroders			3,61%	116	116					
- OGIF			0,00%	2	1					

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière
NOTA : Ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation

NOTE B-6 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Note B-6 A - Actifs sur les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2020 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total	31-12-2019 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Placements	-	610	610	-	610	610
. Actions, autres titres à revenu variable	-	610	610	-	610	610
. Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
. Prêts	-	-	-	-	-	-
. Dépôts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
. Autres placements	-	-	-	-	-	-
. Créances espèces déposées chez les cédants	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4 342	-	4 342	3 167	-	3 167
. Primes non acquises		-	-		-	-
. Sinistres	4 342	-	4 342	3 167	-	3 167
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Débiteurs divers	557	-	557	21 896	-	21 896
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	-	-	-	-	-	-
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 899	610	5 509	25 063	610	25 673

N.B. : Les montants indiqués sont nets de provisions

Note B-6 B - Passifs et engagements envers les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2020 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total	31-12-2019 Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Total
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques brutes	-	-	-	-	-	-
. Primes non acquises		-	-		-	-
. Sinistres	-	-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Dettes pour espèces cessionnaires	-	459	459	-	341	341
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 402 067	-	1 402 067	1 302 049	-	1 302 049
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	192	192	-	-	-
Comptes de régularisation (passif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 402 067	651	1 402 718	1 302 049	341	1 302 390

NOTE B-8 - ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES	31-12-2020 NOMBRE D'ACTIONS d'une valeur nominale de 45,74 €
ACTIONS ORDINAIRES :	
- Aviva France	3 908 436
- Actionnaires divers	1
TOTAL	**3 908 437**

NOTE B-9 - VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde au 31-12-2019	Affectation Résultat 2019	Mouvements s/cap.propres	Résultat 2020	Solde au 31-12-2020
Capital social	178 772	-	-	-	178 772
Primes liées au capital social	15 559	-	-	-	15 559
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	70 000	-	-	-	70 000
- Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
- Réserves statutaires	-	-	-	-	-
- Réserves réglementées :					
. Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
. Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-
- Autres réserves	70 000	-	-	-	70 000
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1 918	-56 281	-	-	-54 363
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-56 281	56 281	-	34 546	34 546
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	209 968	-	-	34 546	244 514
Dividendes distribués		-			

NOTE B-10 - ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31-12-2020			31-12-2019		
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
. FRAIS DE CONSTITUTION	-	-	-	-	-	-
. FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT						
. Prospection	-	-	-	-	-	-
. Publicité	-	-	-	-	-	-
. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET OP. DIVERSES	70	70	-	70	70	-
FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
DROIT AU BAIL	-	-	-	-	-	-
FONDS COMMERCIAUX	3 842	3 542	300	3 842	2 774	1 068
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	15 579	14 612	967	15 522	13 904	1 618
TOTAL	19 491	18 224	1 267	19 434	16 748	2 686

NOTE B-11 - PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2020	Bilan 31-12-2019
Provisions pour risques en cours	29 900	41 400

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Note B-12 A - Prévisions de recours à encaisser
(en milliers d'euros)

	Bilan 31-12-2020	Bilan 31-12-2019
Prévisions de recours à encaisser	346 587	345 135

Note B-12 B - BONI / MALI
(en milliers d'euros)

	Bilan 31-12-2020	Bilan 31-12-2019
Affaires gérées en direct hors pools transports :		
Provisions pour sinistres ouverture *	1 562 583	1 446 864
Prestations payées dans l'exercice s/exercice antérieur *	441 680	416 990
Provisions pour sinistres clôture s/exercice antérieur *	1 142 772	971 141
BONI / (MALI)	**-21 869**	**58 733**

* Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (suite)

Note B-12 C - Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge de sinistres * (Entreprises visées à l'article L 310 - 1 3°)

(en milliers d'euros)

Périmètre retenu : affaires gérées en direct hors pools transports

Année d'inventaire / Année de survenance	2016	2017	2018	2019	2020
2018					
Règlements	929 450	880 901	632 792		
Provisions	176 981	229 263	536 414		
Total des sinistres (S)	**1 106 431**	**1 110 165**	**1 169 205**		
Primes acquises (P)	1 481 597	1 561 984	1 494 460		
Ratio de sinistralité (S/P)	74,68%	71,07%	78,24%		
2019					
Règlements	964 195	931 538	900 440	648 385	
Provisions	133 323	165 833	260 634	591 442	
Total des sinistres (S)	**1 097 518**	**1 097 371**	**1 161 074**	**1 239 827**	
Primes acquises (P)	1 480 032	1 561 900	1 487 637	1 585 898	
Ratio de sinistralité (S/P)	74,16%	70,26%	78,05%	78,18%	
2020					
Règlements	981 848	958 780	952 223	937 376	623 904
Provisions	123 180	145 705	190 730	304 269	525 145
Total des sinistres (S)	**1 105 028**	**1 104 485**	**1 142 954**	**1 241 646**	**1 149 048**
Primes acquises (P)	1 486 117	1 551 560	1 489 581	1 574 959	1 666 224
Ratio de sinistralité (S/P)	74,36%	71,19%	76,73%	78,84%	68,96%

(*) Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-13 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

(en milliers d'euros)	ACTIF Bilan 31-12-2020	ACTIF Bilan 31-12-2019	PASSIF Bilan 31-12-2020	PASSIF Bilan 31-12-2019	
A) ACTIFS AVEC RESERVE DE PROPRIETE	Néant	Néant			
B) COMPTES DE REGULARISATION					
Intérêts acquis non échus	10 523	11 280			
Loyers acquis non échus	206	124			
Frais d'acquisition reportés	94 225	94 230			
Frais d'acquisition d'immeuble à répartir sur plusieurs exercices	-	-			
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	14 761	12 949	Produits à répartir sur plusieurs exercices
Différences sur prix de remboursement à percevoir	5 577	5 084	47 113	47 115	Amortissement des différences sur prix de remboursement
Autres comptes de régularisation actif	-	200	-	-	Report des commissions reçues des réassureurs
TOTAL REGULARISATION ACTIF	110 531	110 918	61 874	60 064	Autres comptes de régularisation passif
Produits à recevoir (rattachés aux créances)	2 229	3 204	53 974	47 713	TOTAL REGULARISATION PASSIF
					Charges à payer (rattachées aux dettes)
C) PRIMES REMBT EMPRUNTS NON AMORTIS	Néant	Néant			
D) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			22 212	20 753	Provisions pour engagements sociaux
					Provision pour fiscalité différée
			3 852	2 650	Autres provisions pour risques et charges
			26 064	23 403	TOTAL

Annexe B13-D1 IAS 19 Aviva Assurances : Avantages postérieurs à l'emploi

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Aviva Assurances applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI
(en milliers d'euros)

1- Régime à cotisations définies

La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif.
Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale.
Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 1 298 K€.

2- Régime à prestations définies

Il est constitué :
- de la couverture médicale :
  Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva.
  En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs.
- des indemnités de fin de carrière (en application des conventions collectives Assurances),
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC.
- du régime de retraite sur-complémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif.
  La surcouverture résiduelle est portée pra Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du Groupe.

En K€

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle				
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	**8 084**	**13 933**	**92**	**22 109**
- Coût des services rendus dans la période	570	850	0	1 420
- Intérêt sur la dette	40	43	0	84
- Cotisations employés				0
- Modification du régime				0
- Acquisitions/Cessions de filiales				0
- Réductions de régimes				0
- Cessations de régimes				0
- Evénements exceptionnels				0
- (Gains)/pertes actuariels	-406	-267	18	-655
- Prestations	-83	-379	-23	-485
- Ecart de conversion				0
- Transfert des provisions de personnel	91	93	0	184
- Autres	0	0	0	0
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	**8 297**	**14 273**	**87**	**22 657**
Dont régimes entièrement non financés	8 297	14 273	87	22 657
Dont régimes financés en tout ou partie				
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées				
- Rendements des actifs				
- Ecart actuariel				
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	**8 297**	**14 273**	**87**	**22 657**
- Ecarts actuariels restant à amortir (gains/pertes)	-2 056	-2 736	-27	-4 819
- Coût des services passés restant à amortir				
- Dette initiale restant à amortir				
- Actif non comptabilisé				
Montant comptabilisé au bilan	**6 242**	**11 537**	**60**	**17 838**
Juste valeur des droits à remboursement				
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture				
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture				
- Précisions sur les droits à remboursement				
Charge de l'exercice				
- Coût des services rendus de la période	570	850	0	1 420
- Coût financier (effet de la désactualisation)	40	43	0	84
- Prestations				0
- Rendement attendu des actifs de régime				0
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	112	179	14	305
- Amortissement du coût des services passés				0
- Amortissement de la dette initiale non constatée				0
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				0
- Plafonnements d'actifs				0
- Evénements exceptionnels				0
- Autres	0	0	0	0
Coût total de la période	**723**	**1 072**	**14**	**1 809**
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :				
Valeur de bilan à l'ouverture	**5 510**	**10 751**	**69**	**16 330**
Prestations	-83	-379	-23	-485
Transfert de personnel	91	93	0	184
Charges de l'exercice	723	1 072	14	1 809
Valeur de bilan à la clôture	**6 242**	**11 537**	**60**	**17 838**
Hypothèses actuarielles :				
- Taux d'actualisation retenus régime	0,5%	0,3%	-0,1%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime				
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005 SEE F 2011-2013			
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005		TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu			1,75%	
- Age de départ en retraite	63 ans pour non cadres / 64 ans pour cadres et membres de Direction			
- Taux de sortie	*	*		

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Note B13-D2 IAS19 : Engagements long terme

Médaille du travail

(en milliers d'euros)	31-12-2020	31-12-2019	Variation
Médaille du travail	1 315	1 335	(20)
Jours anniversaires	3 059	3 087	(29)
TOTAL	**4 374**	**4 422**	**(48)**

C - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE C-1 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

NOTE C-1.A - Revenus des placements et frais financiers

(en milliers d'euros)	2020 Entreprises liées	2020 Autres	2020 Total	2019 Entreprises liées	2019 Autres	2019 Total
Revenus des placements						
Revenus des participations	-	7	7	0	53	53
Revenus des placements immobiliers	916	6 220	7 136	934	7 289	8 223
Revenus des autres placements	-	30 193	30 193	-	35 777	35 777
Autres revenus financiers	-	-	-	-	-	-
Total des revenus des placements	**916**	**36 420**	**37 336**	**934**	**43 119**	**44 053**
Frais financiers	**121**	**5 359**	**5 480**	**123**	**92 692**	**92 815**
Pour mémoire :						
Autres produits (1)			22 027			26 213
Autres charges (1)			32 279			9 678

(1) y compris profits et pertes provenant de la réalisation de placements

NOTE C-1.B - Allocation réglementaire du résultat financier

(en milliers d'euros)	2020	2019
Compte technique non-vie	18 191	(27 522)
Compte non technique	3 413	(4 705)
TOTAL	21 604	(32 227)

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)	DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBILE			DOMMAGES AUX BIENS				CATAS-TROPHES NATURELLES	R.C. GENERALE
	Contrats individuels	Contrats collectifs	Garanties R.C.	Garanties Dommages	Total	Particuliers	Profes-sionnels	Agricoles	Total		
1. Primes acquises	211 673	38 773	163 730	464 766	628 496	235 426	146 557	113 344	495 328	46 891	97 367
1a. Primes	209 903	38 488	161 116	477 006	638 122	238 249	153 999	114 074	506 321	45 168	97 860
1b. Variation des primes non acquises	-1 770	-284	-2 614	12 240	9 626	2 823	7 441	730	10 994	-1 723	493
2. Charges des prestations	152 604	33 800	176 650	263 177	439 827	156 311	82 248	107 635	346 194	44 987	43 621
2a. Prestations et frais payés	138 264	30 624	171 300	271 543	442 843	144 672	85 997	96 145	326 814	32 671	34 301
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	14 340	3 176	5 350	-8 366	-3 016	11 639	-3 749	11 490	19 380	12 316	9 320
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	**59 069**	**4 973**	**-12 920**	**201 589**	**188 669**	**79 115**	**64 309**	**5 709**	**149 134**	**1 904**	**53 747**
5. Frais d'acquisition	28 786	7 203	27 765	79 612	107 377	52 365	25 491	17 555	95 411	6 741	21 157
6. Autres charges de gestion	8 919	2 803	9 344	22 519	31 863	15 233	7 844	5 526	28 602	1 820	6 030
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	**37 705**	**10 006**	**37 108**	**102 131**	**139 239**	**67 597**	**33 335**	**23 080**	**124 013**	**8 561**	**27 188**
7. Produits des placements alloués	827	73	4 903	2 083	6 986	1 807	1 150	594	3 551	733	1 124
8. Participation aux résultats											
C. SOLDE FINANCIER	**827**	**73**	**4 903**	**2 083**	**6 986**	**1 807**	**1 150**	**594**	**3 551**	**733**	**1 124**
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	106 061	19 388	85 027	232 780	317 807	122 855	81 350	59 075	263 279	28 055	50 330
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	69 221	15 312	87 886	135 771	223 657	72 651	44 206	49 288	166 144	16 478	17 289
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	7 170	1 588	5 150	-4 183	967	6 648	-6 448	5 522	5 722	18 030	5 039
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats											
13. Commissions reçues des réassureurs	19 507	5 099	19 106	52 602	71 708	34 655	17 254	11 851	63 760	4 428	14 024
D. SOLDE DE REASSURANCE	**-10 163**	**2 610**	**27 115**	**-48 589**	**-21 474**	**-8 901**	**-26 339**	**7 587**	**-27 653**	**10 880**	**-13 978**
RESULTAT TECHNIQUE	**12 029**	**-2 350**	**-18 011**	**52 952**	**34 942**	**4 424**	**5 786**	**-9 190**	**1 019**	**4 955**	**13 705**
Provisions techniques brutes de réassurance :											
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	76 404	182	99 379	214 176	313 555	105 476	64 127	18 110	187 713	20 983	24 237
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	78 174	466	101 993	201 936	303 929	102 653	56 686	17 380	176 720	22 706	23 744
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	52 475	10 684	602 400	108 651	711 051	165 364	121 646	79 989	367 000	108 129	167 687
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	38 012	7 509	597 714	117 017	714 731	154 842	126 790	68 500	350 131	97 253	158 361
18. Autres provisions techniques (clôture)	4 846	1 815	100 597	-	100 597	15 750	16 265	-	32 014	22 420	1 677
19. Autres provisions techniques (ouverture)	4 969	1 815	99 934	-	99 934	14 633	14 870	-	29 503	20 980	1 683

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORT	CONSTRUCTION		CREDIT	CAUTION	ACCEP-TATIONS	TOTAL GENERAL
					Dommages ouvrages	Responsabilité Civile				
1. Primes acquises	16 467	696	51	9 423	49 238	59 463	-	516	10 665	1 665 047
1a. Primes	16 371	696	38	9 655	52 097	59 264	-	516	10 645	1 685 147
1b. Variation des primes non acquises	-96	-	-12	232	2 859	-199	-	-	-20	20 099
2. Charges des prestations	11 812	244	21	2 972	34 155	110 264	-	32	11 602	1 232 135
2a. Prestations et frais payés	10 179	244	24	3 289	15 263	36 074	-	32	889	1 071 512
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 633	-	-3	-317	18 892	74 190	-	-	10 712	160 623
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	**4 654**	**452**	**30**	**6 451**	**15 083**	**-50 800**	-	**484**	**-937**	**432 912**
5. Frais d'acquisition	4 054	-	5	2 422	5 255	7 104	-	89	-	285 604
6. Autres charges de gestion	1 282	-6	1	754	2 237	3 045	-	19	1 176	88 545
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	**5 336**	**-6**	**6**	**3 176**	**7 492**	**10 148**	-	108	**1 176**	**374 149**
7. Produits des placements alloués	122	-	-	51	1 609	3 113	-	-	-	18 191
8. Participation aux résultats										
C. SOLDE FINANCIER	**122**	-	-	**51**	**1 609**	**3 113**	-	-	-	**18 191**
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	8 233	348	112	4 712	26 611	33 009	-	503	6 044	864 494
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	5 090	122	12	1 679	10 825	18 073	-	16	447	544 365
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	817	-	-1	-200	8 632	41 177	-	-	6 797	95 737
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats										
13. Commissions reçues des réassureurs	2 713	-2	23	1 650	4 004	5 379	-	105	591	192 989
D. SOLDE DE REASSURANCE	**386**	**-228**	**-79**	**-1 583**	**-3 151**	**31 619**	-	-382	**1 791**	**-31 404**
RESULTAT TECHNIQUE	**-174**	**230**	**-55**	**1 743**	**6 049**	**-26 216**	-	**-7**	**-321**	**45 551**
Provisions techniques brutes de réassurance :										
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 710	-	7	2 920	23 576	725	-	-	108	652 121
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 805	-	19	2 688	20 716	925	-	-	128	632 021
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	17 852	-	18	6 716	236 072	527 520	-	-	15 245	2 220 450
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	16 219	-	21	7 033	217 180	453 330	-	-	4 832	2 064 613
18. Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 760	166 130
19. Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 460	161 344

NOTE C-3 - AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2020	2019
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	58 638	57 850
Pensions de retraite	-	-
Charges sociales	27 805	26 453
Autres	1 960	1 618
Total	**88 403**	**85 921**
B) COMMISSIONS D'ASSURANCE DIRECTE	**275 284**	**265 334**
C) PRIMES BRUTES EMISES EN ASSURANCE DIRECTE		
France	1 674 501	1 623 069
U.E. (hors France)	-	-
Hors U.E.	-	-
Total	**1 674 501**	**1 623 069**
D) ENTREES DE PORTEFEUILLE		
Primes	-	-
Sinistres	-	-
E) SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Primes	Néant	Néant
Sinistres	Néant	Néant

NOTE C-4 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)		2020	2019
Résultat de l'exercice (A)		34 546	-56 281
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice (B)			
France		4 000	-
Etranger		-	-
	A + B	38 546	-56 281
Variation des amortissements dérogatoires (C)		-	-
Reprise de la provision pour investissement (D)		-	-
A + B + C + D		38 546	-56 281

NOTE C-5 - CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)	2020	2019
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	4 000	-
Excédent de provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	-	-3 310
Impôts des succursales étrangères	-	-
Variation des provisions pour fiscalité différée :		
Fiscalité passive :		
. Plus-values de fusion	-	-
. Plus-values sur O.P.E.	-	-
. Coupons	-	-
Fiscalité active :		
. Provision pour restructuration	-	-
. Provision garantie de passif	-	-
. Provision contribution exceptionnelle retraite	-	-
Provisions suite à redressement fiscal	-	201
Taxe sur les excédents de provisions pour sinistres	-45	1 430
CHARGE FISCALE COMPTABILISEE	3 955	-1 679

NOTE C-6 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	5 305	-
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	-1 511	-
Impôt dû	3 794	-
PROVISION POUR IMPOT CONSTITUEE AU COURS DE L'EXERCICE	4 000	-

NOTE C-7 - VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	-	-
Reprise sur autres provisions réglementées	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Utilisation ou reprise de provisions pour charges exceptionnelles	26	23
Utilisation ou reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**26**	**23**
Charges exceptionnelles		
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	-	-
Autres charges exceptionnelles	4 718	-
Dotation de l'exercice aux provisions pour charges exceptionnelles	26	26
Dotation de l'exercice aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**4 744**	**26**
Produits non techniques		
Honoraires et commissions	-	-
Récupérations	-	-
Autres produits	130	852
Total	**130**	**852**
Charges non techniques		
Commissions	-	-
Autres charges	879	1 587
Total	**879**	**1 587**

NOTE C-8 - ETAT COMPARATIF DES FRAIS GENERAUX ET DES COMMISSIONS BRUTES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Charges par nature		
Frais généraux		
. Charges externes	118 184	130 998
. Frais de personnel	88 403	85 921
. Impôts et taxes	16 599	17 213
. Dotations aux amortissements et provisions	5 569	57
. Autres charges de gestion courante	-105	212
sous-total :	228 650	234 401
Commissions brutes	277 821	262 793
TOTAL PAR NATURE	**506 471**	**497 194**
Charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	117 064	102 882
Frais d'acquisition des contrats	285 604	288 237
Frais d'administration des contrats	101 683	104 102
Frais affectés à la gestion financière	2 120	1 973
Autres charges techniques	-	-
TOTAL PAR DESTINATION	**506 471**	**497 194**

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D-1 - CONSOLIDATION

SOCIETE MERE

Les comptes annuels d'Aviva Assurances sont consolidés :

Au niveau groupe :	par intégration globale dans les comptes d'AVIVA PLC, dont le siège social est situé à St Helen's, 1 Undershaft, Londres EC3P 3DQ - Royaume-Uni pour les comptes d'AVIVA FRANCE
Au niveau sous groupe :	par intégration globale dans les comptes d'AVIVA FRANCE, dont le siège social est situé au 80, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes

NOTE D-2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2020		2019	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Direction		22		20
Cadres	138	529	133	513
Non cadres	-	553	-	557
Total du personnel	**138**	**1 104**	**133**	**1 090**

NOTE D-3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes est mentionnée dans les comptes d'Aviva France.